



Martinique  
Biosphère

## ASSOCIATION MARTINIQUE RÉSERVE DE BIOSPHERE

(Association régie par la loi du 1er Juillet 1901)

### FORMULAIRE \*

A retourner impérativement par courrier à :  
Association Martinique Réserve de Biosphère  
5 rue Loulou Boilaville - 16ème étage Tour Lumina - 97200 Fort-de-France

Nom	
Adresse	
Ville / Code postal	
Portable	
Fixe	
E-mail	

J'adhère  Je fais un don, montant libre :  €

Personne privée 20 €	
Association 200 €	
Personne morale autre 500 €	
Personne morale partenaire 5 000 €	
Total cotisation :	_____ €

\* Règlement par chèque à l'ordre de l'association : [Martinique Réserve de Biosphère](#).

- L'adhésion est annuelle à compter du 1er juin.

- Les dons financiers auprès d'une association loi de 1901 bénéficient d'un avantage fiscal et ouvrent droit pour les personnes physiques à une réduction d'impôt sur le revenu égal à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable (reçu dons aux œuvres, article 1-200 du Code général des Impôts). Et pour les entreprises à une réduction d'impôt de 60% de leur montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (compte comptable 6238 «dons aux œuvres»).

Date :

Signature :